



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 29 mars 2016

Délibération n° B 2016-11

**Convention avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France relative à la mise à disposition ponctuelle du Commandant Philippe HUGUENET pour l'exercice de son mandat de secrétaire général : approbation et autorisation de signature à donner au Président**

Membres en exercice : 5  
Présents : 5  
Nombre de votants : 5  
Votes pour : 5  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation : 22/03/2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à dix-sept heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Clément PERNOT, Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2015-17 du 2 juin 2015, relative à la mise à disposition ponctuelle de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) du Commandant Philippe HUGUENET ;

Vu la convention ayant le même objet signée le 18 juin 2015 ;

Vu l'élection du Commandant Philippe HUGUENET aux fonctions de secrétaire général chargé du réseau et des solidarités lors du Conseil d'Administration de la FNSPF du 22 octobre 2015 ;

Vu la demande formulée par la FNSPF le 14 janvier 2016 ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) regroupe 266 600 adhérents (187 600 actifs et 79 000 membres associés). Elle est présidée par le Colonel Eric FAURE.

Le 20 novembre 2014, le Commandant Philippe HUGUENET sapeur-pompier volontaire, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, avait été élu au poste de vice-président de la FNSPF chargé de l'action sociale, de la solidarité et des liens intergénérationnels. Il est par ailleurs technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, employé par le SDIS du Jura.

Afin de lui accorder des facilités de service pour l'accomplissement de sa mission et pour effectuer les tâches liées à son mandat, une convention de partenariat avec la FNSPF a été signée le 18 juin 2015, après délibération n° B 2015-17 du 2 juin 2015.

Le Commandant Philippe HUGUENET a été élu secrétaire général, chargé du réseau et des solidarités, lors du conseil d'administration de la FNSPF du 22 octobre 2015.

Celle-ci propose donc une nouvelle convention par laquelle elle s'engage au versement annuel de 4 256 € en contrepartie d'une mise à disposition ponctuelle, dans la limite de 30 jours par an. Cette convention est renouvelable tacitement chaque année et peut être dénoncée moyennant un préavis de trois mois.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver cette convention et de m'autoriser à la signer.***

---

**DECISION N° B 2016-11 DU 29 MARS 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France relative à la mise à disposition ponctuelle du Commandant Philippe HUGUENET pour l'exercice de son mandat de secrétaire général, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le - 1 AVR. 2016  
Affiché le - 4 AVR. 2016  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 1er trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**